



L'Europe sociale commence ici : pour une Union européenne solidaire qui finance ses acteurs de terrain

5 mai 2025

Contribution de la CODEF dans le cadre de la consultation publique de la Commission européenne sur le financement de l'UE en faveur de l'éducation, de la formation et de la solidarité transfrontières, de la jeunesse, des médias, de la culture et des secteurs de la création, des valeurs et de la société civile

La CODEF (Coordination et Défense des services sociaux, culturels et environnementaux), salue l'initiative de la Commission européenne d'ouvrir une consultation publique sur le financement des politiques européennes touchant à des domaines fondamentaux pour la cohésion sociale et la démocratie en Europe.

La CODEF, Coordination et Défense des Services Sociaux, Culturels et Environnementaux, est une fédération patronale multisectorielle, pluraliste et indépendante, reconnue comme organisation représentative des employeurs du secteur à profit social. Fondée en 2002, elle représente plus de 650 associations sans but lucratif (ASBL) en Wallonie et à Bruxelles, employant plus de 5 000 travailleurs dans divers secteurs (aide à domicile, enfance, jeunesse et petite enfance, handicap, intégration, socioculturel, action sociale, insertion socioprofessionnelle,...). Ses membres sont des organisations de la société civile et des services sociaux d'intérêt général (SSIG), parfois des services d'intérêt économique général (SIEG), dont le rôle est crucial dans la mise en œuvre des droits sociaux fondamentaux.

Cette consultation est une occasion précieuse de faire entendre la voix du secteur associatif et d'assurer une meilleure prise en compte de ses spécificités au sein des politiques européennes. La CODEF plaide pour une politique de financement européenne plus accessible, plus prévisible, et mieux adaptée aux réalités de ces acteurs essentiels de la société civile.

Les revendications de la CODEF s'appuient notamment sur :

1. Le **Pilier européen des droits sociaux**, qui reconnaît le droit d'accès à des services de qualité, abordables et accessibles pour tous, et souligne l'importance des services sociaux dans la mise en œuvre d'une Europe plus équitable.
2. La **Recommandation du Conseil du 27 novembre 2023 relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale (C/2023/1344)**, qui invite notamment les États membres à favoriser l'accès des entités de l'économie sociale aux financements publics.
3. La **révision du Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027**, qui ouvre la voie à une meilleure intégration des priorités sociales, environnementales et territoriales dans les programmes européens.

Ainsi, la CODEF appelle l'Union européenne à instaurer un écosystème de financement véritablement inclusif, garantissant l'égalité d'accès des services de l'économie sociale, quels que soient leur taille et leur situation géographique.



Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège
Mail : codef@codef.be
Téléphone : 04/362 52 25
IBAN BE47 7512 0079 4080
N° BCE 0478.328.675
RPM Liège



1. Favoriser un accès équitable au financement pour les petites structures

La mise en œuvre des programmes européens, notamment le FSE+, révèle une concentration croissante des financements au profit de grandes structures, comme des organismes de droit public, souvent mieux dotées en ressources administratives que les petites, moyennes et micro-associations. En 2024, seuls 8 % des projets FSE+ wallons étaient portés par des structures de moins de 10 équivalents temps plein (chiffres du SPF Emploi).

Ce phénomène engendre une marginalisation des petites associations locales, qui sont pourtant au plus près des réalités sociales. Cette dynamique nuit au pluralisme du tissu associatif et contrevient à l'objectif d'équité d'accès aux ressources européennes.

Les structures de l'économie sociale sont des acteurs de proximité essentiels dans des domaines tels que l'éducation, de la culture, de la jeunesse, de la solidarité et des valeurs. Leur ancrage local, leur capacité d'innovation et leur engagement pour l'intérêt général leur confèrent une légitimité forte dans la mise en œuvre des politiques européennes. Il est donc crucial de :

- préserver une part significative des financements pour des projets de proximité ;
- simplifier les procédures administratives, souvent disproportionnées pour les petites structures en adaptant les dispositifs aux réalités de terrain des petites et moyennes structures, à l'instar des « micro-projets » qui sont déjà mis en place dans le cadre du programme Interreg ;
- développer de nouveaux dispositifs d'accompagnement concrets et renforcer les propositions existantes (guichets uniques, campagnes d'information ciblées, formations, assistance technique, etc.) à destination des petites structures, de manière à faciliter leur accès aux financements européens.

Recommandations :

- Réserver un pourcentage minimal des enveloppes budgétaires à des projets portés par de petites structures.
- Développer des appels à projets dédiés aux petites et microstructures, avec des exigences administratives allégées.
- Mettre en place un dispositif de soutien à la constitution de consortiums entre petites associations, facilitant leur accès aux programmes.

2. Alléger la charge administrative et renforcer la prévisibilité

De nombreux opérateurs sont découragés par des exigences administratives lourdes, des procédures de sélection opaques et des délais d'instruction trop longs. Les exigences administratives liées aux appels à projets européens sont souvent disproportionnées par rapport aux moyens des ASBL locales, ce qui constitue un frein majeur à leur participation. La logique de marché imposée à des acteurs d'intérêt général sans but lucratif crée un décalage systémique. Cette lourdeur administrative nuit à l'égalité des chances entre opérateurs et compromet l'efficacité des fonds.

Pour améliorer l'accès aux fonds et leur efficacité :

- il convient de garantir la stabilité des règles tout au long d'une période de programmation ;
- des mécanismes de compensation devraient être prévus pour éviter que les opérateurs ne soient obligés d'avancer les fonds pour absorber les retards pris dans les procédures de sélection ;



Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège
Mail : codef@codef.be
Téléphone : 04/362 52 25
IBAN BE47 7512 0079 4080
N° BCE 0478.328.675
RPM Liège

Wallonie
familles santé handicap
AVIQ

Wallonie
Relance

Association de
Wallonie
Iriscare

Francophones
Bruxelles

- la transparence, la clarté du langage administratif et la prévisibilité des calendriers sont des éléments essentiels à renforcer.

Recommandations :

- Simplifier les formulaires de candidature et les exigences en matière de reporting.
- Adapter les indicateurs de résultats aux réalités de l'économie sociale et aux types de projets, en s'inspirant des recommandations reprises dans l'*Analyse comparative des performances socio-économiques de l'économie sociale de l'UE* réalisée par le CIRIEC International (Centre International de Recherches et d'Information sur l'Economie Collective), ainsi que des considérations reprises dans la Recommandation du Conseil du 27 novembre 2023 relative à la mise en place des conditions-cadres de l'économie sociale (considérant 23).
- Stabiliser les règles et éviter les modifications en cours de programmation.
- Mettre à disposition des échéanciers clairs et respectés pour les appels à projets.

3. Répondre aux défis contemporains par une approche inclusive

Les secteurs de l'éducation, de la formation et de la culture sont confrontés à des transformations majeures : transition environnementale, digitalisation, montée des inégalités. Face aux transformations systémiques, les financements européens doivent soutenir une adaptation inclusive des compétences, en ciblant aussi les publics les plus vulnérables.

Dans ce contexte :

- les financements européens doivent soutenir l'adaptation des compétences aux enjeux climatiques et numériques, tout en évitant la fracture numérique ;
- la formation des professionnels du secteur associatif (notamment en matière de gouvernance, gestion numérique, communication, etc.) doit être soutenue ;
- une attention particulière doit être portée à l'inclusion des publics fragilisés (migrants, personnes en situation de handicap, jeunes déscolarisés, etc.).

Recommandations :

- Financer des projets de formation aux compétences vertes et numériques accessibles à tous les publics.
- Prévoir des critères de sélection favorisant les projets incluant des publics fragilisés.
- Intégrer systématiquement des indicateurs d'impact social et environnemental dans l'évaluation des projets, plutôt que des indicateurs de performances purement quantitatifs (nombre de stagiaires,...).

4. Renforcer le lien entre société civile et valeurs européennes

Les associations du non-marchand jouent un rôle fondamental dans la défense et la promotion des valeurs européennes (solidarité, démocratie, droits fondamentaux, égalité, diversité). Leur contribution à la cohésion sociale, à la démocratie et à la participation citoyenne mérite d'être pleinement reconnue et soutenue.

Pour cela :

- le soutien à la société civile doit être reconnu comme une priorité transversale dans les différents programmes (FSE+, Citizens, Erasmus+, Creative Europe...);
- les fonds doivent permettre de financer à la fois des actions de terrain et des campagnes de sensibilisation ou de plaidoyer;
- le dialogue social doit également être encouragé et financé;
- un véritable espace européen de la société civile, participatif et inclusif, doit être renforcé.

Recommandations :

- Reconnaître explicitement la société civile comme bénéficiaire prioritaire des programmes européens (FSE+, Erasmus+, Creative Europe, CERV, etc.).
- Soutenir les actions de plaidoyer, de sensibilisation et de participation citoyenne, même lorsqu'elles ne s'inscrivent pas dans des logiques de « production » de résultats quantifiables.
- Financer des plateformes régionales ou nationales de la société civile pour assurer un dialogue structuré avec les institutions.

5. Aller au-delà des appels ponctuels : garantir un financement structurel

Le recours systématique aux appels à projets ponctuels limite considérablement la capacité des associations à assurer, dans la durée, l'ensemble de leurs missions d'intérêt général. Cette approche, centrée sur des activités circonscrites dans le temps et dans des cadres thématiques étroits, ne permet pas de soutenir adéquatement les fonctions essentielles, transversales et continues des acteurs associatifs — qu'il s'agisse de la relation aux bénéficiaires, du travail de proximité, du développement de partenariats territoriaux, ou encore de la participation à la vie démocratique.

Pour répondre efficacement aux besoins de la population, les associations doivent pouvoir s'inscrire dans une action globale et stable, qui dépasse le simple enchaînement de projets isolés. Cela suppose de reconnaître et de financer leurs missions structurelles et non projectives, qui sont au fondement même de leur utilité sociale.

La CODEF appelle à :

- La mise en place de mécanismes de financement structurel pluriannuel, permettant aux organisations de fonctionner, de se renforcer institutionnellement, de planifier à long terme, et de remplir leurs missions dans toute leur ampleur.
- Une reconnaissance explicite du rôle structurant des associations dans les dynamiques locales et territoriales, au-delà de leur seule capacité à « produire des projets ».

Recommandations :

- Créer un financement de base pluriannuel et renouvelable pour les structures remplissant des missions d'intérêt général, y compris hors cadre projectif.
- Expérimenter des conventions-cadres européennes avec des fédérations ou réseaux associatifs, pour garantir une stabilité sur 3 à 5 ans.
- Prioriser les initiatives qui démontrent un ancrage durable et une capacité à structurer leur environnement territorial sur le long terme.

Conclusion



Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège
 Mail : codef@codef.be
 Téléphone : 04/362 52 25
 IBAN BE47 7512 0079 4080
 N° BCE 0478.328.675
 RPM Liège

Les politiques de financement de l'Union européenne doivent mieux refléter la diversité et les réalités de ses acteurs de terrain. Pour être réellement efficaces, équitables et durables, ces financements doivent s'adapter aux spécificités des associations, en particulier des petites et moyennes structures.

La logique actuelle, centrée sur des appels à projets ponctuels, ne permet pas de répondre aux enjeux structurels auxquels ces organisations sont confrontées. Un rééquilibrage s'impose : il convient de garantir un accès équitable aux fonds, de simplifier les procédures, de renforcer la prévisibilité, et surtout, de reconnaître la nécessité d'un soutien structurel aux missions des associations.

La CODEF invite dès lors la Commission européenne à intégrer ces éléments dans ses réflexions futures, afin de permettre aux associations de remplir pleinement leurs fonctions d'intérêt général, dans une perspective cohérente avec les objectifs sociaux et démocratiques de l'Union.



Rue du Trixhay, 15 à 4020 Liège
Mail : codef@codef.be
Téléphone : 04/362 52 25
IBAN BE47 7512 0079 4080
N° BCE 0478.328.675
RPM Liège

